

## L'éducation à la sécurité routière à l'école et au collège

Le risque routier constitue la première cause de mortalité chez les jeunes de plus de 10 ans. La lutte contre l'insécurité routière, priorité nationale, sollicite tous les services de l'État pour faire progresser la sécurité sur la route. Le ministère de l'Éducation nationale intègre cette exigence dans l'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire.

### Objectifs de l'éducation à la sécurité routière à l'école et au collège

- **rendre plus lisible la prise en compte de cet enseignement** obligatoire dans les horaires et programmes des différents champs disciplinaires à l'école et au collège ;
- inscrire l'acquisition de savoirs et de comportements réfléchis face aux dangers de la route dans une continuité pédagogique **de l'école maternelle à la fin du collège**, première étape d'un processus continu de formation de l'utilisateur de l'espace routier ;
- conférer aux acquis réalisés en milieu scolaire une **reconnaissance sociale** en prenant en compte les attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) dans les certifications de la conduite (Brevet de sécurité routière, Permis de conduire) ;
- accompagner le travail des enseignants en mettant à leur disposition des **outils pédagogiques renouvelés** intégrant les avancées technologiques.

### Mise en œuvre dans les enseignements et délivrance d'attestations

- **A l'école,**

une **attestation de première éducation à la route** ([APER](#)), pendant la scolarité primaire, comporte une évaluation des savoirs et des comportements des élèves en tant que piéton, passager et rouleur.

- **Au collège,**

deux évaluations, sous la forme d'**attestations scolaires de sécurité routière** ([ASSR](#)), sont organisées avant 14 ans pour le premier niveau et avant 16 ans pour le second niveau.

Pour tous les jeunes nés à compter du 1er janvier 1988, ces attestations sont requises respectivement pour l'accès à la conduite des cyclomoteurs et l'accès au permis de conduire.

D'autres départements ministériels et de nombreux partenaires associatifs apportent leurs concours aux enseignants dans des actions d'éducation à la sécurité routière.

Voir le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/D0159/ressourcesdocr.htm?rub=203>